

EXTRAITS DE:

LES ENFANTS DE DUPLESSIS

L'histoire vraie d'Alice Quinton, orpheline enfermée dans un asile à l'âge de 7 ans

Auteure: Pauline Gill

Publié en 1991 par Expression Libre

LES SÉVICES

Les religieuses non-abusives étaient au courant de ce qui se passait dans les institutions mais ont gardé le silence.

- Une fille au dortoir est tapée par la religieuse pour avoir mouillé son lit.
- Une soeur tire une fille par la crinière, et lui plonge la tête dans le lavabo, sous un robinet d'eau froide ouvert à pleine capacité. La fille se ramasse avec beaucoup de bleus sur la figure. Son oeil droit enfle. Le lendemain, il s'est coloré d'un mauve.
- Des filles gémissent pendant des heures parce qu'elles ont les mains et les pieds attachés à leur chaise avec des courroies de cuir.
- Parce qu'elle a regardé une illustration de l'anatomie humaine dans un livre, Alice (à 7 ans) est emmenée devant les 30 filles de la classe pour recevoir, fesses nues, une raclée à la courroie de cuir.
- Pour avoir trébucher sur les barres de fer qui étaient parterre, Alice (à 9 ans) doit subir le traitement du bain d'eau glacé accompagné d'un récurage à la brosse à plancher. Le dos lui fait mal.
- Alice a vu une soeur battre une fille de 13 ans avec un chaîne de la taille d'une laisse. 7 religieuses ont chacune donné 3 coups de chaîne à la fille.
- La soeur soulève une fillette de sa couchette par les cheveux et la tire dans une autre pièce ou elle la tape fort. Elle la bat tant qu'elle n'arrête pas de pleurer.
- Une religieuse oblige des filles à se battre. Une des filles a dit qu'elle avait trop mal au ventre pour se battre, et elle est allée au toilette. La soeur a obligé une autre fille à pincer les mamelons et le ventre de celle qui ne voulait pas se battre jusqu'à ce qu'elle décide de se lever de la toilette.
- Une soeur empêche Alice de voir un film. Alice menace de se venger. Alice s'est fait donnée des coups de balai sur le dos par la religieuse. Les séquelles de ces sévices causent des abcès à

répétition au bas de son dos et l'oblige à subir une intervention chirurgicale.

- Parce qu'elle ne faisait pas bien l'arrondissement des perles destinées à faire des chapelets, et parce qu'Alice a répliqué quand la soeur lui a dit qu'elle travaillait mal, la soeur lui a administré une volée à la courroie.
- Pour avoir continué de parler après le signal de fin de récréation, Alice se fait donner des coups de corde à danser sur les cuisses et les fesses. La peau fend. La soeur abuseuse lui dit qu'elle va continuer à la "dompter" tant qu'elle va crier. Ensuite, la soeur la fouette sur le dos avec une corde de ventilateur (aux extrémités de métal). Ensuite, elle la frappe avec une planche de 5 centimètres de largeur. Alice n'a pas le droit de crier pendant qu'elle se fait abuser. La volée lui a laissé des marques sur le dos. C'était défendu de parler des mauvais traitements reçus et de montrer ses plaies aux autres.
- Une des orphelines dans le dortoir recevait des volées chaque soir sans exception.
- Pour avoir omis d'informer les religieuses de ses premières menstruations, Alice a été démenagée à une salle où elle devait s'occuper de 74 malades mentaux pendant 2 ans. Alice est inquiète parce qu'elle doit dormir dans cette salle et une des patientes aime étrangler les autres. Une des patientes vient d'une famille riche dans laquelle il y a plusieurs religieux. Cette patiente se fait servir des repas plus soignés que ceux des autres aliénées.
- Une des malades se met à mordre quand elle entend quelqu'un crier. La soeur le sait. Elle traîne une petite mongole par les cheveux jusqu'à la cellule de celle qui mord. La mongole crie à tue-tête. La soeur garroche la mongole dans la cellule avec la mordeuse. La mordeuse mort la mongole partout.
- Une patiente est morte d'une overdose de Largactyl.
- Alice a été attachée pendant 3 semaines à un sommier (dans une camisole de force) parce qu'elle avait été faussement accusée d'avoir rapporté aux filles de la chorale pourquoi une des orphelines portait des blessures au visage. [les orphelines n'avaient pas le droit de stouler]
- Une fille est forcée à subir un électrochoc pour "traiter" sa dépression pré-menstruelle.
- Parce qu'une soeur a entendu Alice dire qu'elle était bête, la soeur la met dans une camisole de force, la ligote sur un lit et la couvre d'un piqué imbibé de l'urine d'une malade, pendant 6 heures. La soeur qui travaille à la pharmacie est informée de ce traitement, et elle trouve une excuse pour la faire libérer.

Faut pas s'étonner du fait que les religieux n'aient pas eu plus de conscience que les autres Québécois, puisque le livre sacré de la secte catholique a toujours approuvé l'abus physique envers des enfants.

Les orphelines n'avaient droit qu'à un seul bain par semaine.

À la crèche, les autorités interdisaient aux employés de donner des marques d'affection aux bambins, pour ne pas créer d'attachements... Et à l'orphelinat, la même consigne semblait régner...

C'était défendu de parler des mauvais traitements reçus et de montrer ses plaies aux autres. En dépit d'un certain confort budgétaire, la mentalité des années 40 favorise la privation (de nourriture) au nom de principes religieux. Il fallait faire des sacrifices pour aller au ciel. En 1865, dans son 5e rapport annuel, le Conseil des Inspecteurs d'Asiles et de Prisons annonce: "Dans une telle situation, propriétaires ou contracteurs ont manifestement intérêt à dépenser le moins possible pour la nourriture et l'entretien des patients et à exiger en retour le maximum d'eux sous forme de travail."

En dépit de la loi adoptée en 1943 obligeant les enfants de 6 à 14 ans à fréquenter l'école, les orphelines de l'asile Saint-Julien ne recevaient que deux heures et demie d'enseignement par jour. Le reste de la journée était consacrée aux corvées.

Alice trouve irrespectueux la façon dont les religieuses passent leurs mains pour vérifier si les orphelines portent bien leur brassière réglementaire, la "plate-forme".